



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DU CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET PROTECTION CIVILES

Bastia, le 14 septembre 2016

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Le Préfet de la Haute-Corse

à

Liste des destinataires in fine

Lettre circulaire SIDPC/N° 2016 n°1

Objet : Préparation de la saison de pluies-intenses et mise en œuvre à l'échelon communal des instructions gouvernementales relatives à la prévention des inondations et aux mesures particulières pour l'arc méditerranéen face aux événements météorologiques extrêmes

P.J. : 3 : Courrier de la ministre chargée de l'environnement du 22 juin 2016 et 2 annexes

La présente circulaire est destinée à vous présenter les différentes instructions nationales et les dispositifs de prévention à mettre en œuvre à l'échelon communal durant la « saison des pluies méditerranéennes intenses », période durant laquelle la probabilité de survenance d'un épisode de pluies intenses est la plus forte soit **du 1^{er} septembre au 15 décembre de chaque l'année et ce dès l'année 2016.**

1. Instructions nationales pour faire face aux événements météorologiques extrêmes

A la suite des graves inondations ayant provoqué le décès de 20 personnes dans le département des Alpes-Maritimes les 3 et 4 octobre 2015, des instructions relatives aux premières mesures préventives à engager avec les collectivités ont été diffusées par le gouvernement le 31 décembre 2015 dans les régions PACA et Languedoc-Roussillon, et élargies par la suite à la Corse début juin 2016. Ces mesures concernaient les documents d'information, la réduction de la vulnérabilité des habitations et des parkings souterrains, la prise en compte du ruissellement dans les documents d'urbanisme, le contrôle des campings situés en zone à risques ainsi que la réalisation des plans communaux de sauvegarde.

Ces actions sont pour certaines directement portées par l'État dans son champ de compétence ; elles ont été présentées en Conseil Départemental de la Sécurité Civile (CDSC) le 9 septembre 2016 en la présence de Monsieur le Président de l'association départementale des maires.

.../...

En effet, la prévention des inondations ne repose pas sur la seule action de l'État et nécessite l'action conjointe et complémentaire de tous les acteurs et en particulier une étroite collaboration avec les maires des communes les plus directement concernées.

Considérant l'importance de ce sujet, la ministre chargée de l'environnement a souhaité écrire à chacun des maires pour leur demander de se saisir pleinement de leurs responsabilités en matière d'information et de sensibilisation des populations face aux risques que représentent les phénomènes de pluies intenses qui touchent notre territoire. Vous trouverez ce courrier ci-joint.

Pour ma part, je souhaite insister sur les sujets prioritaires dans notre département pour lesquels une forte implication est nécessaire au niveau local afin de mieux protéger les populations et les territoires des risques inondations : planification de crise (Plans Communaux de Sauvegarde), exercices de crise, documents d'information préventive (DICRIM), réunions publiques, sécurité des campings exposés, recensement des bâtiments et parkings souterrains vulnérables, prise en compte du ruissellement urbain pluvial, etc.

Vous trouverez en annexe 1 de façon plus détaillée ce qui est attendu de vous sur ces différents sujets.

Bien sûr, certaines actions pourront avantageusement être conduites à l'échelle des EPCI ou de toute autre structure intercommunale si vous en décidez ainsi.

2. Organisation d'une campagne de communication pour préparer la saison de pluies-intenses

Le gouvernement a décidé de lancer fin août-début septembre, au début de la saison de pluies-intenses dite saison «cévenole», une campagne médias pour la sensibilisation des populations au risque de crue soudaine et faire passer les bons comportements à adopter face au danger en cas d'alerte jaune, orange ou rouge.

Cette campagne comprend notamment la diffusion dans les médias locaux de spots radio et des insertions dans Corse-Matin.

Un kit national de communication est également téléchargeable via le site de la préfecture de Haute-Corse <http://www.haute-corse.gouv.fr/pluie-inondation-les-8-bons-comportements-en-cas-a1946.html> pour décliner au niveau local cette campagne de communication. Par ailleurs, le site internet du haut comité français de défense civile contient différents éléments pouvant utilement être utilisés (www.hcfdc.org).

L'annexe 1 vous expose les modalités de mise en œuvre de cette campagne, le contenu du kit de communication et **le rôle que devront jouer les maires.**

Je vous demanderais de relayer ces actions de communication dans vos supports municipaux.

Vous trouverez à titre d'exemple en annexe 2 une fiche réflexe « *J'agis pour rester en vie* » présentant les 8 bons comportements à avoir en cas de vigilance orange ou d'alerte pluie inondation, que je vous engage dès à présent à relayer largement (journal de la commune, presse locale, affichages en mairie, etc.) auprès de vos administrés.

3. Financements possibles par l'État

En complément des financements possibles via les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI), l'État peut participer à hauteur de 50% au financement d'études liées à la gestion de l'aléa inondation, y compris par ruissellement, conduites par des collectivités territoriales ou leurs groupements, à une échelle pertinente par rapport à cet aléa, dès lors que les communes concernées sont dotées d'un plan de prévention des risques naturels prescrit.

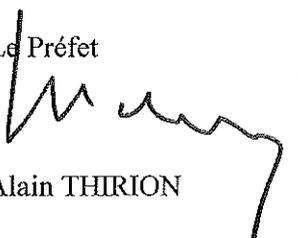
Je souhaiterais que vous puissiez me rendre compte, avant la fin de l'année 2016, des mesures précises que vous aurez engagées en application de la présente circulaire et des éventuelles difficultés d'application que vous pourriez rencontrer.

Je vous informerai prochainement des modalités pratiques retenues pour réaliser ce bilan ; je privilégierai une approche simple, vraisemblablement via un formulaire électronique commun à renseigner sur le site internet de la préfecture.

Je vous remercie par avance de votre implication, qui sera déterminante dans la bonne mise en œuvre de ces actions essentielles pour la sécurité de nos concitoyens.

Des remerciements sont adressés à votre disposition.

Le Préfet



Alain THIRION

Destinataires :

- Mesdames et Messieurs les maires du département

Copies à :

- M. le Président de l'association des maires du département
- MM. les présidents des EPCI du département
- Monsieur le président du Conseil départemental de Haute-Corse
- Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de Haute-Corse
- M. le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de Corse
- Monsieur le Préfet de région PACA, préfet coordonnateur de la façade méditerranéenne, préfet de zone de défense Sud
- DREAL PACA, DREAL de zone de défense Sud
- EMIZ Sud

*La ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Ségolène Royal

Paris, le 22 juin 2016

Madame, Monsieur le Maire,

Suite aux graves inondations ayant provoqué le décès de 20 personnes dans le département des Alpes maritimes les 3 et 4 octobre 2015, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir le mieux possible les risques à venir pour l'été et l'automne prochains dus aux orages et aux phénomènes dit "Cévenole".

Avec le ministre de l'intérieur, j'ai demandé aux préfets des départements de l'arc méditerranéen de réunir l'ensemble des maires des communes concernées par ces phénomènes d'ici fin juillet, afin de s'assurer que toutes les dispositions en matière de prévention des risques ont été prises, et de veiller à une bonne articulation des services de l'Etat et des collectivités en matière de gestion de crise.

J'ai informé par ailleurs les préfets du lancement fin août-début septembre, au début de la saison "Cévenole", d'une campagne média pour la sensibilisation des populations au risque de crue soudaine, et faire passer les bons comportements à avoir face au danger en cas d'alerte jaune, orange ou rouge. Un dossier directement téléchargeable sera disponible pour décliner au niveau local cette campagne de communication. Il comprendra notamment des affiches, des témoignages audio et vidéo que vous pourrez directement réutiliser, ou que vous pourrez adapter au contexte local.

Je vous demande également de réaliser des exercices de gestion de crise, sur la base notamment de vos plans communaux de sauvegarde, en lien avec les préfets et les services de l'Etat, pour vous assurer du caractère opérationnel des dispositions prévues et vérifier la bonne compréhension par chacun du rôle qui lui est dévolu. L'expérience montre que la réalisation de tels exercices est essentielle pour se préparer à la gestion de crise en cas de crue soudaine.

Le changement climatique contribue à accentuer les phénomènes dit "Cévenole" qui touchent votre région, et il est essentiel de s'y adapter pour protéger les personnes et réduire la vulnérabilité des territoires. L'Etat s'y emploie dans le cadre de la stratégie mise en place en matière de prévention des risques inondation, qui nécessite une étroite collaboration avec les collectivités territoriales, et, en particulier, les maires des communes les plus directement concernées.

Aussi, je vous remercie par avance pour votre implication personnelle dans la diffusion des messages de sensibilisation des habitants de votre commune et la préparation à la gestion de crise à travers notamment d'exercices réguliers.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.


Ségolène ROYAL

Annexe 1

Détail des actions de prévention et de gestion de crise nécessitant une action des communes ou de leurs groupements

1- Campagne d'information avant la saison « pluies méditerranéennes intenses »

La commission mixte inondations (CMI) a formulé des recommandations pour améliorer la culture du risque et la résilience des territoires. Lors des assises nationales des risques naturels (ANRN) qui se sont tenues à Marseille les 22 et 23 mars 2016 certaines actions ont été annoncées, dont l'instauration d'une saison dite « saison cévenole » visant à sensibiliser et à préparer les populations exposées aux pluies intenses et ce, dès cet automne.

Le changement climatique contribue à accentuer les phénomènes dits « cévenols » qui touchent notre territoire, et il est essentiel de s'y adapter pour protéger les personnes et réduire la vulnérabilité des territoires. Même si la vigilance doit être maintenue durant toute la période estivale où des orages, parfois violents, peuvent conduire à des crues soudaines, sur des territoires à forte concentration touristique et où les populations de passage ne sont pas nécessairement sensibilisées au risque, selon l'expertise de Météo France, la période située entre le 1er septembre et le 15 décembre est celle où la probabilité de survenance d'un épisode de pluies intenses est la plus forte.

Dans ce cadre, le gouvernement a décidé de lancer fin août-début septembre, au début de la saison cévenole, une campagne média pour la sensibilisation des populations au risque de crue soudaine, et faire passer les bons comportements à avoir face au danger en cas d'alerte jaune, orange ou rouge. La campagne s'appuiera, dans un premier temps, sur une démarche d'affichage et de communication en partenariat avec les radios locales dont le réseau France bleu de Radio France, la presse quotidienne régionale et les structures chargées de la prévision et de la vigilance comme Météo France pour les phénomènes atmosphériques

Un kit de communication directement téléchargeable est disponible (www.developpement-durable.gouv.fr/Telecharger-le-kit-de.html) pour décliner au niveau local cette campagne de communication, qui sera mise en œuvre dans 15 départements: Alpes-de-Haute Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales, Var et Vaucluse. Ce kit comprend :

- Une affiche A3 rappelant les 8 comportements essentiels à adopter ainsi que le contenu du kit de sécurité nécessaire à son autonomie.
- 3 spots radios de 30 s portant sur les comportements de sauvegarde
- Des insertions presse (déclinaisons de l'affiche en 7 formats)
- Des bannières internet
- Une infographie expliquant les phénomènes pluvio-orageux
- Des vignettes Facebook et à tweeter reprenant les pictogrammes de l'affiche

Vous trouverez également en annexe 2 une fiche réflexe « J'agis pour rester en vie » reprenant les 8 bons comportements à avoir en cas de vigilance orange ou d'alerte pluie inondation, que vous pouvez également relayer

L'action sera coordonnée localement par chaque préfet de département, avec l'appui des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC) ainsi que des structures départementales que sont la Commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) et le Conseil départemental de sécurité civile (CDSC), et le cas échéant de la DREAL et de la DDTM.

Votre implication en tant que maire sera essentielle pour porter cette sensibilisation au plus près des personnes en tenant compte des situations et des besoins spécifiques. Il est donc important que vous assuriez une large diffusion de cette campagne de communication et que vous repreniez dans vos actions et supports de communication communaux les informations relatives aux comportements de sauvegarde.

Par ailleurs, je précise que trois publics seront concernés par des actions spécifiques :

- S'agissant des collégiens, ils bénéficieront dans des conditions qui ont été déterminées en lien avec le Ministère de l'Éducation Nationale, d'une action de sensibilisation pour laquelle des enseignants sont en cours de formation dans des sessions portées par l'Institut Français des Formateurs Risques majeurs environnement (IFFORME) sur les plans particuliers de mise en sûreté des établissements (PPMS).
- S'agissant des élus, un module de i-formation prochainement diffusé, élaboré en lien avec le CNEPT, aura pour vocation de les sensibiliser à la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, à l'information préventive des populations et à la gestion de crise.
- S'agissant des entreprises, le ministère élabore actuellement un cahier de recommandations à l'intention des acteurs du monde économique pour les sensibiliser aux actions qu'ils peuvent engager, contribuant ainsi à la continuité de leurs activités. Vous pourrez également à l'occasion de cette campagne inciter nos concitoyens à télécharger l'application SAIP d'alerte des populations par smartphone, qui sera étendue dès septembre à l'ensemble des risques naturels et technologiques.

Je rappelle enfin, ainsi que la ministre chargée de l'environnement s'y est engagée lors des dernières Assises nationales des risques naturels, que l'État apportera un financement des actions de sensibilisation menées par les communes situées en territoire à risques importants d'inondations (TRI) dans le cadre de l'appel à projets national lancé dernièrement, à hauteur de 20.000 € par TRI.

2- Information préventive et DICRIM

Au-delà de cette campagne, je rappelle que l'élaboration des documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) relève des compétences des communes.

A ce jour, certaines communes pourtant concernées par les risques d'inondation ne disposent pas d'un DICRIM ou de document d'information préventive à jour.

L'objectif que nous devons viser est de doubler le nombre de communes dotées d'un DICRIM à jour fin 2016, avec un taux de réalisation à 100 % à fin 2017.

Il est nécessaire de développer des actions permettant une prise de conscience des élus et de la population sur les conduites à tenir en crise pour être mieux préparés et faire en sorte qu'il n'y ait plus de victimes, trop souvent liées à des imprudences par méconnaissance des bons comportements et des gestes à éviter. Or, je constate que les réunions d'informations bi-annuelles sont rarement faites par les collectivités alors qu'elles permettraient une sensibilisation directe des citoyens.

Il vous appartient de développer ces opérations de sensibilisation et d'information sur les comportements à adopter en cas de crise, notamment vers les occupants d'habitations collectives avec parkings souterrains, les populations touristiques ou en résidences secondaires, et les établissements scolaires via les plans particuliers de mise en sûreté (PPMS).

Vous inviterez notamment les professionnels de l'immobilier (gérants, syndics, agents immobiliers) à sensibiliser directement les occupants, sur les risques qu'un conducteur encourt s'il prend son véhicule au moment où survient un phénomène de ruissellement présentant des niveaux d'eau de 20 à 30 cm de hauteur.

3- Gestion de crise et PCS

De même, les communes sont responsables de l'établissement de leur plan communal de sauvegarde (PCS).

Sur 74 communes où le PCS est obligatoire en haute-Corse, seule 22 d'entre elles l'ont réalisé. Il est essentiel que les communes en retard réalisent leur PCS d'ici la fin de l'année 2016 ou le mettent à jour si nécessaire.

Un groupe pluridisciplinaire d'accompagnement a été mis en place le 13 juillet 2015 et pourra vous apporter toutes l'aide nécessaire pour la réalisation ou la mise à jour de ce document.

Des réunions seront organisées prochainement avec les communes identifiées comme prioritaires qui seront invitées individuellement à participer à des groupes de travail réunissant les membres du groupe pluridisciplinaires, élus ou leurs représentants en charge de la rédaction du plan. .

A partir de la trame-type éditée par le ministère de l'intérieur, un modèle a été élaboré pour le département de la Haute-Corse, dont vous pourrez vous inspirer.

Dans les communes de taille particulièrement petite, et si les enjeux s'y prêtent, la planification de crise pourra être menée ou complétée à une échelle intercommunale (PICS).

Je vous demande également de réaliser des exercices de gestion de crise, sur la base notamment du PCS, pour vous assurer du caractère opérationnel des dispositions prévues et vérifier la bonne compréhension par chacun du rôle qui lui est dévolu. L'expérience montre que la réalisation de tels exercices est essentielle pour se préparer à la gestion de crise en cas de crue soudaine.

Je vous invite vivement, en complément des exercices de grande ampleur associant des services de l'État et qui seront conduits en nombre limité, à organiser plus régulièrement des exercices locaux dans un format plus léger.

Enfin, je vous informe que la ministre chargée de l'environnement a fait part de son intention de venir personnellement assister à l'automne à des exercices organisés par l'Etat et certains maires de notre territoire.

4- Sécurité des campings

En matière de sécurité des campings, je vous rappelle les responsabilités qui vous incombent en matière de sécurité publique ainsi que les mesures préventives à prendre notamment concernant les aires de regroupement et de refuge.

Il est indispensable que les gestionnaires de campings se dotent de dispositifs de pré-alerte et d'évacuation préventive ; je vous demande d'y veiller.

Je vous rappelle que la nécessité de procéder à l'évacuation des campings exposés doit être examinée en cas de vigilance pluies-inondations ou vigilance-crues de niveau orange et que, en cas de niveau de vigilance rouge, l'évacuation ou la mise à l'abri dans les zones refuges doit être urgemment décidée, de façon concertée entre les services de secours et vous selon la configuration du site et de son environnement.

Je vous demande de veiller à ce que les gestionnaires de campings développent, en lien avec les services de secours, des exercices annuels permettant de tester les phases et les outils de pré-alerte, d'alerte, de mise à l'abri et d'évacuation des terrains de campings. Des déclenchements inopinés et nocturnes devront être testés.

5- Recensement de la vulnérabilité des bâtiments et des parkings

Je vous engage à réaliser ou faire réaliser des analyses de la vulnérabilité des bâtiments collectifs ainsi que de leurs sous-sols par leurs propriétaires, et de recenser les voiries inondées, les parkings en surface, les établissements recevant du public de catégorie 4 ou plus grands, les centres commerciaux, les maisons de retraite et les campings en zone inondable.

Une réflexion avec les propriétaires et les syndicats de copropriétés devra être conduite, à votre initiative, à l'occasion de l'élaboration des PCS.

Dans ce cadre, je vous demande de recenser :

- **les immeubles et établissements ayant des parkings en sous-sol dans les zones réglementées des PPR, ou proches de cours d'eau ou de points bas**, pour donner aux occupants l'information nécessaire et pour envisager les mesures de réduction de vulnérabilité, notamment par rétention, détournement, relèvement de seuil ou adaptation de la construction ;
- **les voiries inondées, les trémies, les parkings en surface, les centres commerciaux et les campings en zones d'aléa fort qui pourraient devoir faire l'objet de mesures de fermeture et évacuation pendant une crise.**

Vu l'ampleur du travail à accomplir, que je ne sous-estime pas, il conviendra d'adopter une approche fortement priorisée, en commençant par les zones d'aléa très fort ou fort ou encore par les bâtiments abritant des enjeux sensibles (milieux scolaires, sanitaires, etc.). Cette démarche peut être initiée dès à présent, en vue d'un déploiement en 2017.

6- Ruissellement urbain

Je vous rappelle que le plan de gestion des risques inondation (PGRI) du bassin de Corse comporte des dispositions relatives au ruissellement pluvial :

« En milieu urbain comme en milieu rural, toutes les mesures doivent être prises pour limiter les ruissellements à la source, notamment dans les documents et décisions d'urbanisme, y compris dans les secteurs à risque faible ou nul mais dont toute modification pourrait aggraver le risque en amont ou en aval. Ces mesures doivent s'inscrire dans une démarche d'ensemble assise sur un diagnostic du fonctionnement des systèmes aquatiques qui prend en compte la totalité du bassin générateur du ruissellement, dont le territoire urbain vulnérable (« révélateur » car souvent situé en point bas) ne représente couramment qu'une petite partie.

Il s'agit, notamment au travers des documents d'urbanisme, de :

- limiter l'imperméabilisation des sols et l'extension des surfaces imperméabilisées ;
- favoriser ou restaurer l'infiltration des eaux ;
- favoriser le recyclage des eaux de toiture ;)
- maîtriser le débit et l'écoulement des eaux pluviales, notamment en limitant l'apport direct des eaux pluviales au réseau ;
- préserver les éléments du paysage déterminants dans la maîtrise des écoulements, notamment au travers du maintien d'une couverture végétale suffisante et des zones tampons pour éviter l'érosion et l'aggravation des débits en période de crue ;
- préserver les fonctions hydrauliques des zones humides. »

Il vous appartient d'utiliser les documents d'urbanisme et des autres outils dédiés (zonage pluvial et schéma directeur de gestion des eaux pluviales ou d'assainissement) pour définir et promouvoir des aménagements urbains ou des adaptations de l'existant, limitant le ruissellement.

Je vous rappelle que l'État peut participer à hauteur de 50% au financement d'études liées à la gestion de l'aléa inondation, y compris par ruissellement, conduites par des collectivités territoriales ou leurs groupements, à une échelle pertinente par rapport à cet aléa, dès lors que les communes concernées sont dotées d'un plan de prévention des risques naturels prescrit.

Pour toutes demandes d'informations complémentaires vous pouvez contacter les services suivants :

Préfecture

Service Interministériel de Défense et de Protection civiles
pref-defense-protection-civile@haute-corse.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la mer

Service Risques Construction Sécurité - ddtm-srscs@haute-corse.gouv.fr

Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement

Service Risques Energie Transports – Division prévention des risques
sret.dreal-corse@developpement-durable.gouv.fr

Annexe 2
Fiche-réflexe
« J'agis pour rester en vie
en cas de vigilance orange ou d'alerte pluie inondation »

8 bons comportements

L'événement est annoncé mais n'a pas encore débuté :

1. Je m'informe

Sur internet, auprès de ma mairie, sur les sites de vigilance météo et inondation, sur la radio France bleu, France info, les radios locales ou les autres médias.

2. Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements.

3. Je me soucie des personnes proches, de mes voisins et des personnes vulnérables.

4. Je m'éloigne des cours d'eau et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts.

L'événement a débuté :

5. Je ne m'engage pas sur une route inondée, en voiture comme à pied

Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture.

6. Je ne sors pas en cas d'orage

Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre.

7. Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage

Les caves, les garages et les parkings souterrains peuvent rapidement être inondés.

8. Je ne vais pas, en cas d'inondation, chercher mes enfants à l'école, ils sont en sécurité.

Je connais les niveaux de vigilance

Vigilance jaune : phénomènes localement dangereux

Vigilance orange : phénomènes dangereux étendus

Vigilance rouge : phénomènes dangereux étendus d'intensité exceptionnelle

Je note les numéros utiles

Ma mairie, 112 ou 18 pompiers, 15 SAMU, 17 Gendarmerie, Police

J'ai toujours chez moi un kit de sécurité :

Radio avec piles de rechange, bougies ou lampes de poche, nourriture et eau potable, médicaments et vêtements.

www.vigilance.meteofrance.com - www.vigicru.es.gouv.fr

